



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
8 mai 2013
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-huitième session
Point 70 b) de la liste préliminaire*
**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale**

Conseil économique et social
Session de fond de 2013
Genève, 1^{er}-26 juillet 2013
Point 9 de l'ordre du jour provisoire**
**Application de la Déclaration sur l'octroi
de l'indépendance aux pays et aux peuples
coloniaux par les institutions spécialisées
et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

Assistance au peuple palestinien

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Dans le présent rapport, présenté en application de la résolution 67/86 de l'Assemblée générale, figure une évaluation de l'assistance reçue par le peuple palestinien des besoins restant à satisfaire et des propositions pour y répondre. Il y est rendu compte des efforts déployés par les organismes des Nations Unies, en coopération avec l'Autorité palestinienne, les donateurs et la société civile, pour venir en aide à la population et aux institutions palestiniennes.

La période considérée s'étend de mai 2012 à avril 2013. Elle a vu l'Autorité palestinienne poursuivre la mise en œuvre de son plan national de développement pour 2011-2013. L'Organisation des Nations Unies a accru son appui à ces efforts par l'intermédiaire de son plan d'intervention à moyen terme et de sa collaboration avec l'Autorité palestinienne pour élaborer un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les programmes des Nations Unies en faveur du développement portent sur le renforcement des capacités, les infrastructures et la prestation d'une assistance directe et de services de base. L'accent est mis sur six domaines stratégiques : a) la gouvernance, les droits de l'homme et l'état de droit;

* A/68/50.

** E/2013/100.



b) l'éducation et la culture; c) les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et l'emploi; d) les services médicaux; e) la protection sociale; et f) les infrastructures, l'eau et l'assainissement. L'ONU s'est engagée au titre des programmes de développement en cours ou planifiés dans l'État de Palestine pour plus de 2,9 milliards de dollars, dont le financement à hauteur de 1,2 milliard était assuré en avril 2012. Cela vient en complément de la programmation humanitaire associée à l'appel global pour 2013 sollicitant un montant de 401,6 millions de dollars.

Les négociations directes entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien n'avaient toujours pas repris pendant la période considérée. Le chômage et l'insécurité alimentaire ont augmenté et les restrictions aux déplacements ont été maintenues, entravant l'action en faveur du développement. Les conditions socioéconomiques ne s'amélioreront que grâce à une croissance économique viable et solidaire et à la création d'emplois, ce qui, en retour, nécessite une plus grande liberté de circulation et un meilleur accès à la terre et à la mer.

Pendant la période considérée, l'ONU a poursuivi les efforts qu'elle déploie pour régler les problèmes de développement et les difficultés humanitaires dans le contexte de l'occupation, mettant en particulier l'accent sur les zones où l'Autorité palestinienne a été le moins en mesure d'assurer ses services, notamment à Gaza, dans la zone C et à Jérusalem-Est en Cisjordanie.

I. Introduction

1. Le présent rapport fait suite à la résolution 67/86 dans laquelle l'Assemblée générale m'a prié de lui présenter à sa soixante-huitième session, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, un rapport sur l'application de la résolution, où figurerait une évaluation de l'assistance effectivement reçue par les Palestiniens et des besoins non encore satisfaits, ainsi que des propositions précises pour y répondre. Il aborde aussi, pour la période considérée, les principaux événements politiques et les obstacles rencontrés par la communauté internationale dans ses efforts continus pour alléger les souffrances du peuple palestinien et appuyer le processus de renforcement des institutions engagé par l'Autorité palestinienne, de même que les négociations entre les parties. La période à l'examen s'étend de mai 2012 à avril 2013.

2. On trouvera des informations sur les conditions de vie et la situation socioéconomique des Palestiniens dans divers rapports des organismes des Nations Unies, notamment : a) le rapport de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale traitant des répercussions économiques et sociales de l'occupation israélienne sur les conditions de vie du peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé (*à paraître*); et b) le rapport annuel du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) (A/67/13).

3. Les besoins humanitaires, économiques et de développement du peuple palestinien sont évalués dans plusieurs documents. Assortie d'objectifs plus spécifiques que les années précédentes, la Procédure d'appel global pour 2013 porte sur un montant de 401,6 millions de dollars afin de répondre aux besoins humanitaires en renforçant la protection et en remédiant à l'insécurité alimentaire des groupes les plus vulnérables dans la bande de Gaza, la zone C, y compris les zones de jointure, et Jérusalem-Est. Le Plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies expose les stratégies adoptées par l'Organisation pour faire face aux priorités palestiniennes de développement au titre de la période 2011-2013, en harmonie avec le Plan national de développement palestinien. Les objectifs du programme de l'UNRWA pour la période 2010-2015 ont été énoncés dans la stratégie à moyen terme de l'Office, dont le coût estimatif s'élevait à 655 millions de dollars pour 2011-2012, compte non tenu des interventions au titre des secours d'urgence. Le Plan national de développement palestinien pour 2011-2013 a fait ressortir des besoins prioritaires de développement d'un montant de 2,468 milliards de dollars.

4. Tout au long de l'année, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne a poursuivi ses efforts visant à soutenir le processus de paix et assurer une coordination efficace entre l'Autorité palestinienne, l'ONU, la communauté internationale et le Gouvernement israélien. Le Bureau a également continué d'évaluer la situation économique et sociale qui prévalait dans le territoire palestinien occupé et d'élaborer des politiques et des programmes propres à l'améliorer.

II. Aperçu de la situation actuelle

A. Contexte politique

5. Les négociations directes entre les parties n'ont toujours pas repris. Des échanges discrets se sont poursuivis en vue de créer un climat favorable au retour à la table des pourparlers. À la suite des élections israéliennes du 22 janvier 2013, une nouvelle coalition gouvernementale a prêté serment à la Knesset le 18 mars 2013. Au cours du premier voyage à l'étranger de son second mandat, le Président des États-Unis d'Amérique, Barack Obama, s'est rendu en Israël, en Cisjordanie et en Jordanie, du 20 au 23 mars 2013. Le Secrétaire d'État John Kerry est retourné dans la région au début du mois d'avril pour des réunions de suivi qu'il a eues séparément avec les dirigeants israéliens et palestiniens, les uns et les autres ayant réaffirmé leur engagement en faveur d'une solution négociée, celle des deux États. L'engagement renouvelé des États-Unis d'Amérique constitue un pas important vers la sortie de l'impasse politique. Il offre aussi une chance de parvenir à un consensus dans la région et au-delà, notamment dans le cadre du Quatuor, pour relancer les efforts en faveur de la solution des deux États.

6. Le 29 novembre 2012, l'Assemblée générale a accordé à l'État de Palestine, dans sa résolution 67/19, le statut d'État non membre observateur. Le même jour, le Secrétaire général a déclaré que le vote de cette résolution soulignait l'urgence d'une reprise de négociations constructives de sorte qu'un État palestinien indépendant, souverain, démocratique, d'un seul tenant et viable puisse coexister avec un État d'Israël en toute sécurité.

7. À la suite de l'adoption de la résolution, le Gouvernement israélien a annoncé qu'il approuverait de nouveaux projets de construction de milliers d'unités d'habitation dans le cadre de l'implantation de colonies de peuplement en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, et que les projets prévus dans la zone E-1 de Cisjordanie se poursuivraient. Le Président Abbas a déclaré que des constructions dans la zone E-1, qui est indispensable à l'unité territoriale de la Cisjordanie, franchiraient ce qu'il a appelé une ligne rouge. Les actes de violence commis par les colons contre les Palestiniens et leurs biens, au titre de leur politique dite du prix à payer, ainsi que les agressions palestiniennes contre des Israéliens en Cisjordanie restent très préoccupants. Les activités d'implantation de colonies sont illégales au regard du droit international et contreviennent aux engagements pris par Israël au titre de la Feuille de route. Il incombe à Israël de se conformer aux appels de la communauté internationale en faveur de l'arrêt de ces activités.

8. Toujours à la suite de l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, les transferts de recettes fiscales et douanières qu'Israël assure auprès de l'Autorité palestinienne sont devenus irréguliers, aggravant ainsi la situation financière désastreuse de l'Autorité, qui se heurte déjà à une diminution de l'aide étrangère, à l'incapacité des pays donateurs d'honorer leurs engagements financiers et au ralentissement de l'économie dans l'État de Palestine. Les retards encourus se sont traduits par le non-versement des salaires des employés de l'Autorité palestinienne, qui a déclenché des grèves et des manifestations. Outre l'agitation sociale, la grève de la faim suivie par des prisonniers palestiniens dans des geôles israéliennes et la mort de deux Palestiniens détenus par Israël ont provoqué une série de manifestations et des heurts entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes en Cisjordanie, entraînant la mort de 11 manifestants palestiniens et

faisant des centaines de blessés entre septembre 2012 et avril 2013. À l'occasion de la Journée des prisonniers palestiniens le 17 avril, quelque 3 000 détenus ont entrepris une grève de la faim et des manifestations ont eu lieu dans les principales villes de Cisjordanie. L'ONU reste préoccupée par la situation des prisonniers dont la grève de la faim se prolonge. Le Secrétaire général a demandé instamment qu'une solution soit trouvée sans délai, notamment en se penchant sur toutes les questions non résolues qui figurent dans l'accord de mai 2012. Malgré les progrès que l'Autorité palestinienne a continué d'accomplir dans la réalisation de son programme d'édification de l'État, en organisant notamment des élections locales en Cisjordanie, le Comité spécial de liaison a noté, lors de sa réunion à Bruxelles le 19 mars 2013, que des résultats de ce type risquaient de ne pas être durables, compte tenu de l'impasse politique qui perdure, de la dégradation de la situation sur le terrain, de l'évolution défavorable du contexte socioéconomique et des conditions de sécurité et de la situation budgétaire désastreuse de l'Autorité palestinienne.

9. Autre fait notable à cet égard, le 13 avril, le Président Abbas a accepté la démission du Premier Ministre Salam Fayyad, qui doit continuer d'assumer ses fonctions et d'expédier les affaires courantes jusqu'à la désignation d'un nouveau premier ministre. L'ONU a reconnu que les circonstances auxquelles avait dû faire face le Premier Ministre Fayyad avaient pesé sur la réussite du programme d'édification de l'État qu'il avait conduit de concert avec le Président Abbas et qui, en l'absence de perspectives politiques crédibles, était sérieusement menacé.

10. Gaza et le sud d'Israël ont été le théâtre d'une dangereuse escalade de la violence en novembre 2012. Huit jours de combats ont fait, selon les estimations, 158 morts, dont 103 civils, chez les Palestiniens, où l'on signale quelque 1 269 blessés, tandis que 6 Israéliens, dont 4 civils, auraient été tués par des tirs de roquettes palestiniens qui auraient fait 224 blessés chez les Israéliens, en grande majorité des civils. Vingt-trois civils ont été blessés, dont 3 grièvement, lors d'un attentat à la bombe à Tel-Aviv le 21 novembre. L'« accord » de cessez-le-feu du 21 novembre négocié par l'Égypte a permis de vivre l'une des plus longues périodes de ces dernières années sans tirs de projectiles depuis Gaza accompagnée d'un relâchement tangible du bouclage. Toutefois, à la suite des roquettes lancées depuis Gaza les 26 février, 21 mars et 2 et 7 avril 2013, Israël a décidé d'annuler l'élargissement de la zone de pêche autorisée pour la ramener de 6 milles marins, à l'origine, à 3 milles et a restreint la circulation des Palestiniens et des marchandises en partance et à destination de Gaza. En réaction aux tirs de roquettes, Israël a également fermé le point de passage de Kerem Shalom du 8 au 11 avril. Celui-ci, le seul point de passage des marchandises en provenance d'Israël et à destination de Gaza, aura été fermé, depuis le 26 février, 29 jours sur 56. Les efforts se sont poursuivis au niveau international, notamment de la part de l'Égypte, pour consolider le calme, empêcher le passage en fraude d'armes vers Gaza, accélérer la levée du bouclage et mettre pleinement en œuvre la résolution 1860 (2009) du Conseil de sécurité.

11. L'application intégrale de la résolution 1860 (2009) suppose que les Palestiniens mettent fin à leurs divisions politiques de manière à améliorer les chances de parvenir à la solution des deux États. L'Égypte a continué de faciliter la mise en œuvre des précédents accords, et une réunion a été organisée entre le Président Abbas et Khaled Meshaal le 10 janvier 2013 au Caire. Cette réunion aura notamment abouti à l'autorisation donnée à la Commission électorale centrale palestinienne, pour la première fois depuis 2007, d'enregistrer 240 000 nouveaux

électeurs à Gaza. Le Président de la Commission a depuis déclaré qu'elle était techniquement en mesure d'organiser tout scrutin une fois que la décision en aura été prise. Le Hamas et le Fatah ont repris leurs réunions de travail informelles, mais les discussions sur la mise en œuvre des accords existants n'ont que peu avancé. Le 2 avril, Khaled Meshaal a été réélu à la tête du Bureau politique du Hamas. La veille, le Président Abbas avait réaffirmé sa position selon laquelle, conformément à l'accord signé à Doha en 2012, il était prêt à diriger un gouvernement technique intérimaire, qui préparerait des élections dans les 90 jours qui suivraient son investiture. L'ONU a continué d'appuyer les efforts déployés pour promouvoir la réconciliation sous l'autorité du Président Abbas et les auspices de l'Égypte et, dans le cadre des engagements de l'Organisation de libération de la Palestine, des positions du Quatuor et de l'Initiative de paix arabe.

12. Malgré l'absence de progrès sur les négociations, l'engagement de nouveau manifesté par les États-Unis et l'attachement réaffirmé des parties à la solution des deux États offrent une lueur d'espoir, à condition qu'il soit résolument donné suite à l'engagement renouvelé. Les parties doivent maintenant démontrer leur volonté politique de coopération, dans le cadre d'une action concertée de la communauté internationale, notamment au niveau du Quatuor, et avec l'appui des principales parties prenantes arabes, régionales et autres. Les Palestiniens ont le droit légitime de vivre dans un État de Palestine indépendant et Israël a, pour sa part, le droit de vivre en paix et en sécurité aux côtés de ses voisins. La seule voie possible pour y parvenir est la négociation et il n'y a pas d'alternative viable à la solution des deux États, ce qui rend d'autant plus urgente la reprise de pourparlers dignes de ce nom.

B. Contexte humanitaire et socioéconomique

Évolution de la situation économique et budgétaire

13. Le gouvernement du Président Abbas et du Premier Ministre Fayyad a poursuivi la mise en œuvre de réformes économiques et budgétaires indispensables. Le total des recettes a été de 6 % inférieur au montant inscrit au budget, alors que les dépenses totales et le montant net des prêts a été de 12 % supérieur aux prévisions en 2012. En conséquence, le déficit chronique en clôture d'exercice a été supérieur de 55 % au niveau budgétisé.

14. La croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) a été estimée à 5,6 % en Cisjordanie et à 6,6 % dans la bande de Gaza en 2012¹. Ces chiffres indiquent cependant un ralentissement de l'économie, puisque la croissance réelle du PIB a été estimée à 10,7 % pour 2011. Dernièrement, le secteur des services en Cisjordanie et celui du bâtiment à Gaza ont été les moteurs de la croissance. Celle-ci n'a pas été suffisante dans les secteurs productifs de l'économie pour être pérenne et absorber les nouveaux entrants sur le marché du travail.

15. Dans ce contexte, le chômage a augmenté, passant, en Cisjordanie, de 17,3 % en 2011 à 19 % en 2012 et, dans la bande de Gaza, de 28,7 % en 2011 à 31 % au quatrième trimestre de 2012. Les femmes et les jeunes sont particulièrement touchés

¹ Voir Bureau central de statistique palestinien, « Preliminary Estimates of Quarterly National Accounts, Fourth Quarter, 2012 » (March 2013) [quatrième trimestre 2012 (mars 2013)], disponible à l'adresse : <http://www.pcbs.gov.ps>.

par la pénurie d'emplois². Les réfugiés palestiniens en pâtissent également, affichant en 2012 un taux de chômage global de 27,8 % contre 19,8 % pour le reste de la population.

16. Liée à cette absence de débouchés économiques, la pauvreté continue de toucher de larges segments de la population. Plusieurs facteurs pèsent également sur la sécurité alimentaire dans l'État de Palestine. La proportion de ménages en proie à l'insécurité alimentaire est passée globalement de 27 % en 2011 à 33,5 % en 2012. Une ventilation par région indique que 57 % des ménages sont dans ce cas à Gaza, et 19 % en Cisjordanie³. En chiffres absolus, cela correspond à 1,5 million de Palestiniens souffrant d'insécurité alimentaire. La situation économique de l'Autorité palestinienne a contribué à la dégradation des niveaux de sécurité alimentaire, inversant les progrès enregistrés dans ce domaine en 2010 et 2011. Pour réduire la pauvreté plus avant et améliorer la sécurité alimentaire, la seule solution consiste à créer des emplois et obtenir une croissance économique durable qui profite à tous, ce qui à son tour implique d'assouplir davantage les restrictions imposées aux déplacements et au passage, qui continuent de faire obstacle à l'activité du secteur privé⁴.

17. Compte tenu de la taille limitée du marché local et du pouvoir d'achat de la population, le transfert de biens et de services de Gaza vers la Cisjordanie et les exportations vers Israël et au-delà sont essentiels pour développer l'appareil productif, créer des emplois et réduire la pauvreté. Les secteurs marchands de l'économie, qui sont les plus touchés par les restrictions imposées aux déplacements et au passage, ont rétréci au fil du temps, compromettant la pérennité de la croissance quelle qu'elle soit.

18. Les inquiétudes au sujet des perspectives à long terme de l'économie palestinienne ont continué de porter sur la nécessité d'assurer le redressement du secteur privé, de réduire la dépendance envers l'aide étrangère, de diversifier l'économie, d'avoir accès aux ressources naturelles et de voir disparaître les restrictions imposées au passage des personnes et des biens.

Évolution de la situation humanitaire

19. Pendant la période considérée, 258 Palestiniens ont été tués (244 à Gaza, dont 111 militants, et 14 en Cisjordanie; parmi les victimes figuraient 48 enfants et 17 femmes) et 5 492 blessés (1 722 à Gaza et 3 770 en Cisjordanie; parmi les victimes figuraient 864 enfants et 118 femmes) par les forces de sécurité israéliennes. Le bilan est nettement plus lourd que lors de la période précédente, où l'on avait enregistré 101 morts et 2 215 blessés, et s'explique principalement par le conflit à Gaza en novembre 2012. En Cisjordanie, la violence croissante des colons envers les

² Voir Bureau central de statistique palestinien, « Labour Force Survey (October-December 2012 Round (Q4/2012) » (Étude sur le marché du travail [cycle octobre-décembre 2012 (quatrième trimestre 2012)], disponible à l'adresse : <http://www.pcbs.gov.ps>.

³ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Programme alimentaire mondial, Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et Bureau central de statistique palestinien, « 2012 Socio-Economic and Food Security Survey Report », à venir.

⁴ Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés, « Palestinian State-building: an achievement at increased risk », réunion du Comité spécial de liaison (Bruxelles, 21 mars 2012).

Palestiniens a fait 144 blessés (dont 32 enfants et 15 femmes) et des dégâts matériels. Sept Israéliens (dont 4 civils) ont été tués et 405 blessés pendant la période considérée, contre 11 Israéliens tués et 91 blessés au cours de la période précédente.

20. Fin février 2013, 236 enfants palestiniens âgés de 12 à 17 ans (dont 39 âgés de 12 à 15 ans) étaient détenus par Israël au motif qu'ils auraient enfreint les règles de sécurité. En outre, le rapport publié en février 2013 par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sous le titre « Children in Israeli Military Detention: Observations and Recommendations » (Les enfants incarcérés dans des centres de détention militaire israéliens : observations et recommandations), indique que le mauvais traitement des enfants soumis au système de détention militaire semble très répandu, systématique et institutionnalisé pendant toute la procédure, depuis le moment où l'enfant est arrêté jusqu'à ce qu'il soit jugé et finalement condamné puis que sa peine soit prononcée (voir la première page du rapport).

21. Les démolitions de logements et les destructions de moyens de subsistance se sont poursuivies. On a dénombré 488 structures démolies, entraînant le déplacement de 714 personnes, dont plus de la moitié étaient des enfants. Les démolitions de logements et les destructions de moyens de subsistance ont touché 3 327 personnes.

Déplacements, passage et espace opérationnel des agents humanitaires

22. Le passage et les déplacements des Palestiniens dans la plupart des centres urbains palestiniens de Cisjordanie, à l'exception de Jérusalem-Est, sont demeurés restreints. Au mois de juillet 2012, quelque 542 barrages étaient en place en Cisjordanie, soit 4 % de plus qu'en juillet 2011. Le maintien des restrictions imposées aux Palestiniens concernant l'accès à la terre, aux services sociaux et aux débouchés économiques à Jérusalem-Est et dans la zone C a freiné les efforts de développement, d'où une détérioration des conditions de vie et une plus grande vulnérabilité.

23. La mise en œuvre, depuis la mi-juin 2012, de plusieurs mesures d'assouplissement aux principaux points de contrôle a permis de réduire sensiblement le temps qu'y passent les quelque 15 000 Palestiniens se rendant chaque jour à Jérusalem et en revenant. Toutefois, d'une manière générale, l'accès à la ville des détenteurs d'une carte d'identité cisjordanienne continue d'être soumis aux restrictions imposées par le système de barrière, de points de contrôle et de permis, en vertu duquel un droit d'entrée délivré par les autorités israéliennes et souvent difficile à obtenir est obligatoire.

24. Comme énoncé au paragraphe 10 ci-dessus, Gaza a vu une évolution des restrictions de l'accès à la terre et à la mer imposées par le Gouvernement israélien à la suite de l'opération Pilier de défense en novembre 2012.

25. Le passage et l'espace opérationnel accordés au personnel des organismes humanitaires sont demeurés restreints. Entre mars 2012 et mars 2013, on a signalé 522 incidents, au cours desquels des agents du personnel des Nations Unies et des organisations non gouvernementales avaient été retardés ou s'étaient vu refuser le passage à des points de contrôle israéliens. La plupart de ces incidents se sont produits au niveau de la barrière à la périphérie de Jérusalem.

La barrière

26. La construction de la barrière s'est poursuivie au nord-ouest du gouvernorat de Bethléem. Le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, créé en application de la résolution ES-10/17 de l'Assemblée générale en date du 24 janvier 2007, a poursuivi ses activités de communication et d'enregistrement de plaintes. Plus de 36 000 plaintes ont été recueillies, étayées par plus de 400 000 documents. Au moment de l'élaboration du présent rapport, les activités d'enregistrement de plaintes étaient parvenues à leur terme dans les gouvernorats de Tubas, Jénine, Toulkarem, Qalqiliya et Salfit, et le travail était bien avancé dans celui de Ramallah. Les activités de communication et d'enregistrement des plaintes ont également débuté dans le gouvernorat d'Hébron.

27. Environ 150 communautés palestiniennes comprises entre la barrière et la ligne verte sont isolées et leurs membres, obligés de recourir à un mécanisme de coordination préalable ou d'obtenir un permis de « visiteur » auprès des autorités israéliennes pour avoir accès à leurs terres. Le nombre de permis accordés a augmenté pendant la dernière récolte des olives, mais de nombreuses demandes ont malgré tout été rejetées par les autorités citant des « raisons de sécurité » ou des preuves insuffisantes de « lien à la terre ».

III. Intervention des organismes des Nations Unies

28. Les organismes des Nations Unies ont apporté leur appui dans le cadre du Plan de développement national de l'État de Palestine et collaboré étroitement avec l'Autorité palestinienne à la formulation du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement de l'État de Palestine, cadre de planification stratégique qui orientera les programmes de développement qu'ils mettront en œuvre de 2014 à 2016 conformément au prochain plan de développement national prévu pour la même période. Le Plan-cadre place la population de l'État de Palestine au cœur de la planification du développement, son objectif étant de renforcer la sécurité humaine et, ainsi, de poser les bases du développement des populations vivant dans un contexte d'occupation.

29. À la suite des hostilités qui se sont produites à Gaza en novembre 2012, le système humanitaire a réagi efficacement, les organismes des Nations Unies et leurs partenaires continuant d'œuvrer pour que la population puisse, dans la mesure du possible, continuer de recevoir de l'aide, notamment alimentaire, et accéder aux services de base. Quelques jours seulement après le cessez-le-feu, les programmes ont été relancés et, sur la base d'une évaluation rapide des conséquences humanitaires des hostilités, un programme d'action a été adopté.

A. Développement humain et social

30. Les organismes des Nations Unies considèrent que l'ensemble de la population de l'État de Palestine doit pouvoir, dans un État indépendant et viable, pleinement jouir des droits de l'homme, de la paix, de la prospérité, de la liberté et de la dignité et vivre en paix et en toute sécurité à côté d'Israël. Ils œuvrent au renforcement des capacités et de la résilience des personnes physiques et des personnes morales des

secteurs public et privé et la société civile, en cherchant à ce que l'ensemble de la population de l'État de Palestine vive en sécurité et dans des conditions de développement durable, dans le cadre de l'état de droit et des droits de l'homme. Ils attachent une importance particulière à la poursuite du programme d'édification de l'État et au renforcement de la résilience et de la persévérance des populations qui continuent de vivre dans un contexte d'occupation. Les programmes des organismes des Nations Unies reposent notamment sur le renforcement des capacités, le développement de l'infrastructure et la fourniture d'une aide directe et de services de base. Ils sont centrés sur six domaines stratégiques : a) gouvernance, droits de l'homme et état de droit; b) éducation et culture; c) moyens de subsistance, sécurité alimentaire et emploi; d) soins de santé; e) assistance sociale; f) infrastructure, eau et assainissement. Les programmes de développement en cours ou prévus auxquels les organismes des Nations Unies participent dans l'État de Palestine portent sur plus de 2,9 milliards de dollars, dont, au mois d'avril 2012, environ 1,2 milliard avait été financé.

31. Des exemples illustrant les types d'aide apportés par les organismes des Nations Unies sont énoncés ci-après.

Éducation

32. En 2012, l'UNRWA a permis à 276 052 élèves réfugiés enregistrés d'être scolarisés gratuitement dans 345 établissements d'enseignement primaire et secondaire de la Cisjordanie et de Gaza, qui ont, respectivement, compté en moyenne 34 et 39 élèves par classe. À Gaza, 91 % des établissements fonctionnent actuellement selon un système de classes alternées tandis qu'en Cisjordanie 6 % seulement des établissements fonctionnent selon ce système, le temps que de nouveaux établissements soient construits.

33. Neuf organismes des Nations Unies ont aidé le Ministère de l'éducation grâce au programme « Éducation pour tous », qui encourage l'intégration scolaire, les écoles amies des enfants et le développement des jeunes enfants. Des écoles pilotes (32 en Cisjordanie et 14 à Gaza) ont bénéficié de programmes de distribution de repas scolaires et de renforcement des capacités. Pour la première fois, le Ministère de l'éducation a ouvert des classes d'enseignement préscolaire dans huit des écoles pilotes de Cisjordanie. À Gaza, l'UNICEF a continué de financer la construction de salles de classe d'enseignement préscolaire.

34. L'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'UNRWA ont continué de collaborer pour que 335 élèves gazaouis plus âgés que la moyenne⁵ (86 filles et 249 garçons) puissent suivre une formation de six mois adaptée aux exigences du marché du travail ou à des emplois culturellement accessibles à des femmes. Ils ont organisé des stages d'apprentissage de six mois pour les élèves ayant terminé de suivre la formation.

35. Dans le cadre de son approche concernant l'école amie des enfants, l'UNICEF a appuyé le renforcement des capacités de responsables éducatifs spécialisés en stratégies et techniques d'apprentissage actif et la formation de 1 600 éducateurs spécialisés en méthodes d'apprentissage actif.

⁵ Les termes « élève plus âgé que la moyenne » font référence à un élève qui a plus que l'âge type du niveau scolaire dans lequel il se trouve.

36. Dans le cadre de son programme de démarginalisation économique des familles défavorisées, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) poursuit son programme Al Fakhoura d'allocation de bourses à des étudiants gazaouis. Il a également financé la construction d'écoles et s'est employé à déterminer les besoins éducatifs de la population de l'État de Palestine à partir d'évaluations de la pauvreté et des moyens de subsistance réalisées dans le cadre de son programme de démarginalisation économique des familles défavorisées et d'évaluations effectuées localement dans la zone C et Jérusalem-Est dans le cadre de son programme de résilience et de développement locaux.

Soins de santé

37. En Cisjordanie, l'UNRWA a continué de faire fonctionner 42 centres de santé, 21 dispensaires et 5 dispensaires mobiles, qui emploient en tout plus de 2 000 personnes. En Cisjordanie également, près de 30 000 réfugiés ont reçu une aide pour couvrir des frais hospitaliers. À Gaza, l'UNRWA a fait fonctionner 21 centres de soins de santé primaires, dans lesquels 1,2 million de réfugiés ont été soignés. Ces centres font également office de centres de services intégrés, les victimes de violences sexistes pouvant recevoir des soins de santé, un soutien psychologique ou une aide juridique en un seul lieu facilement accessible.

38. En collaboration avec le Ministère de la santé de l'État de Palestine, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a mis la dernière main à l'évaluation et à la stratégie concernant le système national d'information sanitaire. Elle a également continué d'encourager la création d'un institut national de la santé publique, qui mettrait en place les principaux rouages d'un système de santé publique et serait notamment chargé d'améliorer les systèmes de surveillance et de suivi, de renforcer les capacités relatives à l'analyse de la gestion des soins hospitaliers, de commander ou de mener des enquêtes de santé publique appliquée et d'exploiter plus efficacement les données disponibles pour définir les politiques et les priorités sanitaires.

39. L'OMS a également continué d'assurer l'amélioration de la qualité des services en dispensant des formations de renforcement des capacités au personnel du Ministère de la santé. À Gaza, elle a poursuivi l'exécution des programmes visant à améliorer la qualité et la sûreté des soins obstétricaux dispensés dans les sept principaux hôpitaux publics. Elle a en outre continué d'apporter son assistance technique au fonctionnement des services de santé publique et aidé à coordonner les activités d'importation de fournitures médicales à Gaza.

40. L'OMS a continué d'exécuter son programme d'appui des hôpitaux de Jérusalem-Est, qui sont les principaux centres d'aiguillage des Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza en ce qui concerne les soins spécialisés. Elle a également continué d'encourager les efforts déployés par les hôpitaux pour obtenir l'accréditation de Joint Commission International en 2013 et établir le réseau des hôpitaux de Jérusalem-Est.

41. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a soutenu la réfection, l'équipement en matériel et le renforcement des capacités de maternités et de centres de soins de santé primaires en vue d'améliorer la qualité des services de soins obstétricaux et de santé procréative dispensés dans les centres de soins de santé primaires et secondaires. Il a en outre continué d'appuyer la mise en place d'un système de surveillance de la mortalité maternelle. L'UNICEF a contribué à

l'amélioration des services de soins de santé grâce à des dispensaires mobiles ouverts dans 29 localités de la vallée du Jourdain et de la zone C.

42. Dans la zone de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, l'UNICEF a favorisé le renforcement des capacités de 259 médecins et infirmières exerçant dans des centres de soins de santé et des services d'urgence. Il a également dispensé à 200 agents sanitaires une formation sur l'introduction de nouveaux vaccins et le programme national de vaccination, actualisé et élargi, en veillant à ce que les taux de vaccination des populations les plus vulnérables soient élevés. Il a en outre appuyé le programme de visites postnatales à domicile, dont quelque 3 000 mères et nouveau-nés à risque ont bénéficié, et a orienté ceux qui avaient besoin de soins spécialisés vers des établissements de soins.

Emploi

43. Le PNUD a engagé la deuxième tranche du Programme de démarginalisation économique des familles défavorisées, qui concerne 12 000 foyers vivant au-dessous du seuil de pauvreté national. La première tranche du programme a permis de sortir 7 000 foyers de la misère et de créer 12 000 offres d'emploi durable.

44. Le PNUD et l'OIT ont continué d'aider l'Unité d'assistance technique du Ministère du travail à mettre en œuvre des dispositifs de soutien de l'emploi efficaces.

45. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a continué d'exécuter un programme qui a permis à des femmes de travailler en tant qu'indépendantes et d'avoir un revenu dans le domaine du traitement des produits alimentaires et de la vente, en soutenant 41 centres pour femmes. Le programme a permis d'aider directement 536 femmes et quelque 35 800 autres ont bénéficié des services proposés dans les centres. Le programme a également bénéficié à 258 écoles et plus de 100 000 écoliers qui ont reçu des collations saines et abordables, préparées par les femmes des centres locaux, contribuant ainsi à améliorer la santé des populations locales.

Assistance sociale ciblée

46. En Cisjordanie, l'UNRWA a distribué 140 569 colis alimentaires et 1,4 million de dollars d'aide supplémentaire en espèces à près de 11 889 foyers au titre de son programme spécial d'aide aux personnes en détresse. À Gaza, il a distribué 426 161 colis alimentaires à 21 626 foyers et 6,7 millions de dollars d'aide supplémentaire en espèces au titre du programme relatif au filet de sécurité sociale.

47. L'OIT a fourni une assistance technique au Comité national des salaires nouvellement créé, ce qui a aidé à obtenir l'approbation d'un salaire minimum par l'Autorité palestinienne. Elle a également continué d'appuyer la création d'un système intégré de sécurité sociale dans l'État de Palestine en assistant les trois parties prenantes à l'élaboration d'un système de sécurité sociale pour le secteur privé.

Culture

48. Conformément aux demandes réitérées chaque année depuis 2010 par le Comité du patrimoine mondial en faveur de la création d'une mission technique d'experts qui serait chargée d'examiner l'état de conservation de la vieille ville de

Jérusalem et de ses murailles, le Conseil exécutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a conclu le 23 avril 2013 un accord concernant l'envoi d'une mission d'experts en Israël mi-mai 2013.

49. L'UNESCO a continué de diriger un programme pluri-institutions pour la culture et le développement financé par le Fonds PNUD-Espagne pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les domaines des normes et de la législation concernant le patrimoine culturel, du recensement du patrimoine immatériel et de la conservation et de la planification concernant les sites susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

50. L'UNESCO a également continué d'aider le Ministère du tourisme et du patrimoine historique à promouvoir les sites naturels et culturels de l'État de Palestine, en particulier à la suite de la première inscription sur la Liste du patrimoine mondial, en juin 2012, d'un site de l'État de Palestine, l'église de la Nativité et la route de pèlerinage de Bethléem. Elle a également continué d'aider à la construction du centre d'accueil des visiteurs du parc archéologique de Tell Balata de Naplouse.

51. Grâce à un partenariat conclu avec l'École biblique et archéologique française de Jérusalem et l'Université islamique de Gaza, l'UNESCO appuie les travaux nécessaires à la conservation du site archéologique du monastère de Saint Hilarion, qui se trouve à Tell Umm Amer, au sud de Gaza.

Sécurité alimentaire et agriculture

52. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a aidé un millier de femmes et quelque 3 700 agriculteurs à améliorer leur situation économique et leur sécurité alimentaire en leur fournissant, ainsi qu'à leurs associations, des intrants agricoles, en leur dispensant des formations et en favorisant la commercialisation de leur production. En Cisjordanie et à Gaza, elle a également aidé plus de 3 800 foyers dirigés par un homme et 1 900 foyers dirigés par une femme à protéger leurs biens et à mieux gagner leur vie. Ses interventions visaient également à encourager l'autonomisation des femmes comme moteur du développement des foyers et des populations locales.

53. Grâce à son programme pour le développement rural, le PNUD a directement contribué à l'amélioration du rendement d'au moins 4 000 hectares de terres agricoles et à la création de services et d'une infrastructure incitant les agriculteurs à cultiver et à exploiter 7 000 hectares supplémentaires en recourant à l'investissement privé.

Droits de l'homme, femmes, enfants et jeunes

54. Les organismes des Nations Unies ont continué d'intégrer la question des droits de l'homme dans tous leurs travaux et de fournir une assistance technique à l'Autorité palestinienne pour l'aider à renforcer ses capacités en la matière. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a collaboré étroitement avec l'Autorité palestinienne pour l'aider à élaborer le plan d'action national sur les droits de l'homme, qui sera partie intégrante du plan national de développement à venir. Le HCDH a également aidé l'Autorité palestinienne à renforcer ses capacités administratives en vue de permettre à l'État de Palestine de devenir partie aux principales conventions internationales sur les droits de l'homme,

notamment au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. Il a poursuivi les travaux qu'il mène avec la Commission indépendante des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales partenaires pour renforcer les capacités de surveillance du respect des droits de l'homme et de défense des victimes.

55. L'OMS a continué de promouvoir le droit à la santé, en mettant notamment l'accent sur l'accès des patients qui en ont besoin aux soins dispensés dans les services spécialisés d'hôpitaux de Jérusalem-Est ou se trouvant à l'extérieur des frontières de l'État de Palestine. Le pourcentage de patients qui se sont vu refuser le permis de sortie de Gaza ou qui l'ont obtenu tardivement n'a été que de 7,5 % en 2012, contre 10,2 % en 2011 et 40 % 2006.

56. Fin 2012, les organismes des Nations Unies ont mené pendant 16 jours une campagne de sensibilisation des jeunes aux violences sexistes. Il y a eu 3 339 participants aux activités menées par l'UNRWA. En outre, le programme de l'UNRWA pour la protection de la famille et de l'enfant a touché plus de 10 000 réfugiés sous la forme d'activités de sensibilisation et de prévention collectives diverses. Le PNUD a contribué à améliorer les capacités et les dispositifs nationaux de lutte contre les violences sexistes en élaborant et en dispensant un programme de formation et en renforçant les capacités de 229 juges, avocats, étudiants en droit et procureurs à traiter des affaires de violences sexistes. Avec le Ministère de la santé, le FNUAP a soutenu la publication d'un manuel sur les violences sexistes et contribué à renforcer les capacités des prestataires de soins de santé à faire face aux cas de violences sexistes. Il a également favorisé le renforcement des capacités d'associations locales qui font état de violences dans le cadre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité relative aux femmes et à la paix et la sécurité.

57. En Cisjordanie et à Gaza, ONU-Femmes a continué d'appuyer 49 centres pour la femme en finançant notamment la construction, la réfection et la mise en œuvre de huit nouveaux centres locaux, qui offrent un large éventail de services psychologiques, juridiques et sociaux. À Gaza, l'Entité a, en collaboration avec le PNUD, financé la création et la mise en service du Centre Hayat, premier centre de services entièrement réservé aux femmes victimes de violences, grâce auquel 125 femmes ont bénéficié de services psychologiques, sociaux et juridiques.

58. Avec l'appui du Ministère des affaires sociales, ONU-Femmes a continué de financer le Centre Mehwar de protection et d'autonomisation de la femme et de la famille, qui a accueilli en moyenne 20 femmes et leurs enfants par mois, les a protégés d'actes de violence et leur a fourni divers services sociaux et juridiques.

59. ONU-Femmes a collaboré avec l'ordre des avocats de l'État de Palestine pour apporter une aide juridique à des femmes détenues dans les centres de détention et de réinsertion et à des femmes victimes de violences ou assister en justice, et avec le Département des centres de détention et de réinsertion pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de réinsertion des détenues.

60. À Gaza, le programme des jeunes dirigeantes mis en œuvre dans le cadre de l'initiative de l'UNRWA pour l'égalité hommes-femmes a pour objectif de remédier au déficit de compétences professionnelles en veillant à ce que les femmes acquièrent les qualifications qui sont recherchées sur le marché du travail grâce à des formations théoriques et pratiques et des stages, notamment en petite ou

moyenne entreprise. En 2012, 700 femmes ont suivi des formations relevant du cadre de ce programme.

61. En Cisjordanie et à Gaza, l'UNICEF a financé des équipes spécialisées dans le soutien psychosocial dans les situations d'urgence et des centres familiaux qui ont aidé plus de 46 000 enfants (en plus de 20 112 parents et aidants familiaux) souffrant de traumatismes ou de troubles psychosociaux à renforcer leur résilience.

62. En Cisjordanie et à Gaza, six organisations non gouvernementales et le Haut Conseil de la jeunesse et des sports de l'État de Palestine ont, avec l'appui de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP, aidé 31 200 adolescents à renforcer leurs capacités, compétences et connaissances et ont proposé une assistance psychosociale dans 56 espaces sécurisés.

Environnement, logement et urbanisation

63. En coopération avec les communautés locales et le Ministère de l'agriculture, la FAO a appuyé en 2012 le réaménagement et la préservation de l'environnement d'à peu près 2 000 dunums de parcours dans le sud de la Cisjordanie.

64. Le PNUD a prêté assistance à environ 80 familles disposant de peu de ressources afin qu'elles aient des logements adéquats, en participant à des efforts de remise en état et de rénovation à Jérusalem. En outre, il a fourni un appui visant à améliorer l'infrastructure économique en renforçant la situation matérielle d'un certain nombre de boutiques et de locaux commerciaux.

65. Le PNUD a appuyé les efforts de protection foncière et de développement rural dans la zone C, de concert avec le Ministère de l'agriculture, qui ont servi à créer l'infrastructure de la culture des terres (routes, plans de récolte, accroissement des capacités de stockage de l'eau, réhabilitation des terres inutilisées) et ont aidé à mettre à l'abri de la confiscation des milliers d'hectares et à fournir un revenu durable à plus de 8 000 familles rurales.

66. Le PNUD et la FAO ont continué d'améliorer l'accès à l'eau et sa qualité. La FAO a installé plus de 1 200 citernes de collecte des eaux de pluie au niveau des communautés et des ménages pour améliorer la disponibilité des ressources en eau et le rationnement de l'eau au moyen de la gestion des ressources en eau. Le PNUD a continué d'appuyer le développement du secteur des eaux usées et la régénération des réserves naturelles à Gaza.

67. L'UNRWA à Gaza a achevé la première phase du projet saoudien d'habitations à loyer modéré, qui comprenait 752 nouveaux abris pour les familles qui ont perdu leur foyer à cause du conflit.

B. Aide d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies

68. La procédure d'appel global de 2013 pour l'État de Palestine vise à recueillir 401,6 millions de dollars. Le montant de 374,3 millions de dollars, demandé dans la première procédure d'appel global, a été augmenté de manière à tenir compte des besoins supplémentaires à Gaza, découlant de l'escalade des hostilités à Gaza et dans le sud d'Israël en novembre 2012. L'assistance humanitaire au titre de la procédure d'appel global vise à s'attaquer aux niveaux profondément ancrés d'insécurité alimentaire, aux problèmes graves relatifs aux droits de l'homme et à la

protection, et à l'accès limité aux services essentiels dont souffrent les communautés palestiniennes vulnérables, en particulier à Gaza, Jérusalem-Est, la zone C de la Cisjordanie et la zone de jointure. La procédure d'appel global de 2013 représente une baisse par rapport à celle de 2012, dont le montant révisé s'élevait à 419,9 millions de dollars. À ce jour, la procédure d'appel global de 2012 a reçu 71 % des fonds qui avaient été sollicités, soit 297,6 millions de dollars. En outre, l'appel d'urgence de l'UNRWA porte sur un montant de 300 millions de dollars destiné à satisfaire les besoins de 2 millions de réfugiés palestiniens à Gaza et en Cisjordanie.

69. Pendant les hostilités de novembre 2012, et immédiatement après, le Service de la lutte antimines des Nations Unies a procédé aux évaluations des risques de situation d'urgence de tous les ponts, écoles, centres familiaux et infrastructures clefs détruits ou endommagés à Gaza et a organisé avec des partenaires des campagnes de sensibilisation aux risques présentés par les restes explosifs de guerre. Entre janvier et mars 2013, le Service a appuyé le démantèlement de restes explosifs de guerre, et en a détruit plus de 1 000.

Aide alimentaire d'urgence

70. L'UNRWA a fourni une aide alimentaire d'urgence à plus de 21 865 personnes (3 163 ménages) en Cisjordanie. L'Office et le Programme alimentaire mondial (PAM) ont poursuivi leur programme d'aide conjoint à l'intention des bergers bédouins réfugiés et non réfugiés en Cisjordanie, et sont venus en aide à au moins 27 414 personnes (4 458 ménages) au moyen de quatre tournées de distribution de rations alimentaires pendant la période considérée.

71. À Gaza, l'UNRWA a distribué 526 382 colis supplémentaires d'aide alimentaire d'urgence à presque 140 000 familles réfugiées, ce qui a permis à 748 040 personnes vivant dans le dénuement le plus complet ou dans la pauvreté absolue d'en bénéficier. En 2012, il a fourni 66 000 tonnes d'aliments de base aux réfugiés les plus pauvres, dont plus de 48 000 tonnes de farine achetée localement.

Aide d'urgence à la création de revenus

72. En Cisjordanie et à Gaza, le programme de création d'emplois de l'Office a offert des possibilités d'emploi à 29 991 réfugiés, créant ainsi 1,9 million de journées de travail, ce qui a permis d'injecter 26 875 625 dollars dans les ménages vulnérables souffrant d'insécurité alimentaire et de faire bénéficier d'une aide 188 531 personnes (travailleurs embauchés et leur famille).

Aide d'urgence au secteur de la santé

73. L'OMS a continué de surveiller la situation au cas où les médicaments et articles jetables viendraient à manquer, de pallier le manque de produits pharmaceutiques et d'aider à la coordination de l'acheminement des fournitures médicales reçues à titre de dons pour Gaza. Elle a également fourni des pièces de rechange et une assistance technique pour entretenir, réparer et améliorer l'équipement existant et acheté des fournitures médicales et du matériel médical afin de satisfaire les besoins fondamentaux du système de santé publique à Gaza. L'OMS et ses partenaires ont fourni d'urgence des médicaments et des articles jetables nécessaires au traitement des blessés pendant l'escalade des hostilités à Gaza en novembre 2012. Par ailleurs, l'UNICEF a fourni 43 médicaments pédiatriques

salvateurs et des articles consommables pour couvrir les besoins en soins de santé primaires du Ministère de la santé pendant trois à six mois. Il a de surcroît acheté 30 types de médicaments essentiels destinés aux cas de 15 000 enfants malades à traiter.

74. En Cisjordanie, l'UNRWA a supervisé les opérations de six équipes médicales mobiles qui se sont occupées de 55 communautés reculées ou vulnérables en leur prodiguant des soins de santé primaires. Les équipes ont effectué 12 000 consultations de patients par mois en moyenne et ont couvert une population d'environ 120 000 réfugiés ou non réfugiés. Les dispensaires sont étroitement coordonnés avec d'autres prestataires de services de santé mobiles, dont le Ministère de la santé et des organisations non gouvernementales.

75. L'UNRWA a fourni des services communautaires de santé mentale à 49 communautés bédouines vulnérables en Cisjordanie, couvrant une population d'environ 10 500 personnes. Les équipes ont fourni des services individualisés et des services de thérapie de groupe, un appui aux familles, des activités psychosociales pour hommes, femmes et enfants et ont organisé des séminaires de formation pour les dirigeants locaux.

Aide d'urgence en matière de distribution d'eau et d'assainissement

76. L'UNICEF a appuyé l'amélioration des réseaux d'adduction d'eau, dont ont bénéficié 300 familles des communautés mal desservies de Cisjordanie, ce qui a permis de moins dépenser en eau et d'y donner un plus grand accès à 958 étudiants.

77. À Gaza, agissant en coopération avec la Compagnie de distribution d'eau des municipalités côtières, l'UNICEF a appuyé l'installation de quatre unités de dessalement de l'eau, ouvrant à 35 000 personnes l'accès à l'eau dessalée.

78. En partenariat avec l'organisation non gouvernementale italienne Gruppo di Volontariato Civile (Groupe de volontaires civils) et Action contre la faim, l'UNICEF a installé des citernes de stockage de l'eau et des latrines mobiles à l'intention de 2 531 familles (161 dans la zone C et 2 370 dans la zone d'accès réglementé de Gaza). Plus de 1 100 personnes dans les zones d'accès réglementé ont été sensibilisées à de meilleures pratiques d'hygiène et au nettoyage des citernes familiales. Environ 390 enseignants et enseignantes dans les zones d'accès réglementé ont reçu une formation de formateurs et ont été en mesure d'enseigner de bonnes pratiques en matière d'hygiène à environ 5 000 étudiants.

79. L'UNICEF a appuyé la fourniture de carburant d'urgence pour faire fonctionner les groupes électrogènes, les puits et les stations de pompage, dont ont bénéficié 800 000 personnes à Gaza. En réponse à la crise régnant à Gaza, l'UNICEF s'est occupée d'y faire réparer 161 groupes électrogènes endommagés et d'y faire remettre en état les réseaux d'adduction d'eau et d'eaux usées, dont ont pu bénéficier 189 000 personnes, dont 95 000 enfants.

80. L'UNRWA a fourni un appui concernant l'enlèvement des déchets solides dans 9 camps, a pourvu aux réparations du réseau public d'alimentation en eau et à sa mise à niveau dans 10 camps de réfugiés et a veillé sur le contrôle de la qualité de l'eau dans 19 camps de Cisjordanie.

81. L'UNRWA à Gaza a aidé les prestataires de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement opérant en dehors des camps de réfugiés à fournir des

quantités suffisantes de carburant et d'autres fournitures à Gaza. Ces interventions étaient essentielles compte tenu des coupures de courant répétitives. En 2012, on a distribué 581 593 litres de carburant aux municipalités et aux conseils de gestion des déchets solides et à la Compagnie de distribution d'eau des municipalités côtières pour qu'il n'y ait pas d'interruption de la prestation des services d'eau et d'assainissement et que les zones de reproduction des moustiques soient traitées.

Aide d'urgence à l'agriculture

82. La FAO a distribué plus de 2 200 tonnes de fourrage, de semences résistant à la sécheresse et d'arbustes, de semis de plantes et des vaccins, dont ont bénéficié environ 2 200 familles d'éleveurs en 2012, afin de protéger les moyens de subsistance d'agriculteurs palestiniens.

83. La FAO a continué de suivre de près la vulnérabilité des petits agriculteurs aux chocs économiques, politiques et climatiques et d'appuyer des interventions appropriées. Elle a distribué aux fermiers 20 000 vaccins pour vacciner tout le bétail à Gaza et 85 pièges pour protéger les plantes des maladies. En outre, elle a organisé une formation à l'intention de 10 agronomes et de 250 fermiers pour renforcer leur capacité à identifier les maladies dont peuvent souffrir les animaux et les plantes, et à y porter remède.

Aide d'urgence à l'éducation

84. En réponse à la crise de novembre 2012 à Gaza, l'UNICEF a poursuivi la réparation de 94 écoles qui avaient été endommagées et la fourniture de matériel scolaire. Du matériel de sensibilisation au danger des mines a été mis au point dans le but de faire mieux comprendre aux enfants les dangers des engins non explosés, et a été distribué dans les écoles publiques et les centres communautaires à Gaza.

85. L'UNICEF a amélioré les conditions d'apprentissage de 53 000 enfants, dont 20 929 filles, par la remise en état de 21 écoles (7 en Cisjordanie et 14 à Gaza) et la fourniture d'outils pédagogiques. Des fournitures scolaires ont été prévues pour répondre aux besoins de plus de 40 000 enfants. En Cisjordanie, plus de 3 000 enfants, dont 1 434 filles, peuvent se rendre en sécurité à l'école grâce à l'aide qu'apporte l'UNICEF en matière d'exploitation de véhicules scolaires, dont la fourniture de 12 nouveaux véhicules et d'un accompagnement de sauvegarde.

Aide d'urgence au logement

86. Entre mai 2012 et avril 2013, l'UNRWA a fourni une aide d'urgence, y compris une aide en espèces, à 46 familles (285 personnes) dont les logements avaient été démolis.

87. L'UNRWA a fourni une assistance aux réfugiés dont les domiciles avaient été endommagés ou détruits pendant les hostilités de novembre 2012. Plus de 1,7 million de dollars en espèces ont été versés à 2 735 familles (16 685 bénéficiaires directs) en guise d'auto-assistance pour des réparations mineures. De surcroît, 171 familles ont reçu une aide de transition en espèces (plus de 150 000 dollars) et continueront de recevoir cette subvention visant à aider les familles déplacées de leurs foyers. Au total, 11 abris ont été ouverts brièvement.

C. Appui du système des Nations Unies aux institutions palestiniennes

88. L'ONU a continué d'aider l'Autorité palestinienne à améliorer la collecte des recettes et à accélérer les procédures de dédouanement. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a continué d'aider l'Autorité douanière palestinienne à moderniser et à renforcer ses systèmes. Elle a entrepris le renforcement des capacités du Bureau central de statistique palestinien en matière de modélisation et de prévision économiques. Le modèle économétrique de la CNUCED est désormais officiellement utilisé pour les prévisions par le Bureau central de statistique palestinien.

89. Le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a également poursuivi son programme d'appui au renforcement de la capacité opérationnelle de la police civile palestinienne au moyen de la formation, de la fourniture de matériel, de la mise en place de systèmes d'information de gestion et d'infrastructures de développement.

90. ONU-Femmes et le PNUD ont appuyé l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes pour 2011-2019. ONU-Femmes a fourni une assistance technique au Ministère de l'intérieur et au Ministère de la justice pour créer des dispositifs et des normes visant à élargir l'accès des femmes aux secteurs de la justice et de la sécurité et aux services de protection. ONU-Femmes et le PNUD ont collaboré avec la police civile palestinienne et le groupe de protection des familles pour renforcer leur capacité à prévenir les cas de violence familiale, à y faire face et à protéger les victimes.

91. Le BIT a continué d'aider le Département de l'inspection du Ministère du travail par le biais de programmes de renforcement des capacités en matière de prévention des maladies professionnelles et de sécurité du travail.

92. Grâce à l'appui constant de l'UNICEF ces 10 dernières années, la loi modifiée sur l'enfance a été mise en vigueur par le Président Abbas en décembre 2012; la loi révisée prévoit une protection supplémentaire pour les enfants et renforce le cadre législatif des spécialistes de première ligne de la protection de l'enfance. Une nouvelle loi visant à protéger les enfants ayant eu des difficultés avec la justice et un cadre de justice pour enfants ont également été approuvés par le gouvernement. Une « politique de non-violence et de renforcement de la discipline dans les écoles » a été approuvée, avec l'aide de l'UNICEF, surmontant les importants obstacles dus au fossé administratif entre la Cisjordanie et Gaza.

93. L'appui du Service de la lutte antimines des Nations Unies à l'Autorité palestinienne a consisté notamment à trouver le moyen d'entamer le déminage de champs de mines non opérationnels en Cisjordanie. Le Service a contribué à la création du Centre de lutte antimines palestinien au Ministère de l'intérieur, auprès duquel il fait office de conseiller technique.

94. ONU-Femmes, en collaboration avec le PNUD, a aidé le Ministère palestinien des affaires féminines à mener des activités de développement des capacités à l'intention du personnel du Ministère et du Groupe de la condition de la femme de 12 ministères palestiniens en matière de culture juridique se rapportant aux mécanismes internationaux ou nationaux de protection des droits de la femme dans l'État de Palestine.

95. ONU-Femmes a fourni un appui technique en faveur de la protection de la femme contre les violences et du suivi des violations des droits de l'homme en renforçant la capacité du Ministère palestinien des affaires sociales en matière d'adoption de normes relatives aux droits de l'homme et a également appuyé la création d'un observatoire de l'accès des femmes à la justice.

96. L'Entité a aidé divers ministères palestiniens à faire en sorte que les questions de problématique hommes-femmes soient intégrées dans les budgets, les stratégies de planification du développement et les activités de renforcement des capacités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports. Le PNUD a organisé des séminaires de formation à l'intention de 314 responsables administratifs en matière d'intégration de normes relatives à la problématique hommes-femmes dans la planification et la budgétisation au niveau des districts.

D. Développement du secteur privé

97. En 2012, l'UNRWA a accordé 14 500 prêts, d'un montant total de 21,03 millions de dollars, à des entreprises et à des ménages palestiniens. Les femmes ont reçu 35 % des prêts et les jeunes 33 %. Le programme a continué de fonctionner dans l'État de Palestine de manière autosuffisante et viable et a tiré de ses activités de microfinancement des revenus nets s'élevant à 1 million de dollars.

E. Coordination de l'aide fournie par les organismes des Nations Unies

98. Sous les auspices du Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient/Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, la collaboration et la coordination entre les nombreux donateurs et les instances des Nations Unies se sont renforcées durant la période considérée. L'équipe de pays pour l'action humanitaire à Jérusalem et le groupe de coordination opérationnelle à Gaza se sont réunis régulièrement pour examiner les mesures à prendre en matière de sensibilisation aux questions humanitaires et d'interventions humanitaires. Avec l'appui du Groupe de la coordination au sein de l'UNESCO, l'équipe de pays des Nations Unies a continué de coordonner la programmation dans le cadre du plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies et a entrepris l'élaboration du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) conformément aux priorités de développement palestinien. Des efforts redoublés ont été faits pour forger des partenariats constructifs entre l'ONU, l'Autorité palestinienne et l'ensemble des bailleurs de fonds. L'ONU a continué d'établir les rapports semestriels du Comité spécial de liaison, de définir des stratégies et programmes pour Jérusalem-Est et la zone C et, de concert avec d'autres acteurs humanitaires, à élaborer l'appel global pour l'assistance humanitaire.

IV. Action des donateurs face à la crise

Appui budgétaire et financier

99. En 2012, l'Autorité palestinienne a eu du mal à honorer ses obligations financières, ses dépenses ayant été plus élevées que prévu, ses recettes inférieures

aux prévisions et le financement extérieur en deçà de l'objectif fixé dans le budget. Cette situation a conduit l'Autorité palestinienne à accumuler environ 578 millions de dollars d'arriérés vis-à-vis du secteur privé, des pensions et des salaires des fonctionnaires, et à devoir aux banques nationales un montant estimé à 1,4 milliard de dollars en 2012, lequel correspond du reste aux ressources financières extérieures nécessaires pour 2013. Pour que l'Autorité palestinienne puisse honorer ses obligations financières durant l'année à venir, il faudra que les donateurs lui apportent rapidement le soutien qui lui permettrait de combler ce déficit budgétaire et que les recettes fiscales perçues en son nom par Israël lui soient remises régulièrement.

Coordination entre les donateurs

100. La structure locale de coordination de l'aide a continué de servir de principale instance de rencontre des donateurs et de l'Autorité palestinienne. La coordination des activités d'assistance humanitaire et de sensibilisation dans ce domaine s'est également poursuivie sous la direction du Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat.

101. Pendant la période considérée, deux réunions du Comité spécial de liaison se sont tenues, l'une à New York le 23 septembre 2012 et l'autre à Bruxelles le 19 mars 2013.

V. Besoins non satisfaits

102. Dans le cadre de la procédure d'appel global pour 2012, un montant révisé de 419,9 millions de dollars avait été demandé pour satisfaire les besoins humanitaires les plus pressants; 71 % de ce montant a été recueilli. En dépit de la réponse généreuse des donateurs, le financement a été inégal selon les groupes sectoriels, ce qui a eu des incidences sur le financement de certains des programmes les plus urgents. La procédure d'appel global vise actuellement un montant de 401,6 millions de dollars, dont 30 % ont été financés au 4 avril 2013 (dont 8,2 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence). À part le secteur de l'éducation, qui n'a pas encore reçu de fonds, la répartition du financement entre les divers groupes thématiques et les secteurs est plutôt équilibrée. Toutefois, plus de la moitié des fonds qui ont été reçus n'ont pas encore été alloués à des groupes sectoriels précis.

103. L'UNRWA, dont le budget de base pourrait accuser un déficit de 67,2 millions de dollars en 2013, a également besoin d'urgence de ressources additionnelles, d'autant plus que sur le montant de 300 millions de dollars qu'il a sollicité dans le cadre de l'appel d'urgence pour 2012, 220 millions de dollars restent à couvrir.

104. Les organismes des Nations Unies s'efforcent actuellement de mobiliser 1,6 milliard de dollars pour financer les activités de développement pluriannuel prévues, y compris la reconstruction de Gaza, dans le cadre du Plan d'intervention à moyen terme des Nations Unies. Ces ressources viendraient s'ajouter au montant de 1,2 milliard de dollars qui sert à financer les projets de relèvement et de développement exécutés actuellement par l'ONU à Gaza et en Cisjordanie.

VI. Difficultés rencontrées

105. Pendant la période considérée, les restrictions imposées à la liberté de circulation, la destruction de l'infrastructure palestinienne et les déplacements de Palestiniens en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, se sont aggravés. De plus, des activités d'implantation de colonies importantes se sont poursuivies en Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, ce qui a exacerbé les tensions. Il faut redynamiser le secteur privé et assouplir davantage les restrictions imposées à la liberté de circulation et à l'accès pour réaliser la croissance économique.

106. Pendant la période considérée, les autorités israéliennes ont approuvé des projets de l'ONU d'une valeur estimative de 77,4 millions de dollars, dont la construction de 449 logements et de 14 écoles et 23 projets de développement communautaire et d'infrastructures. Cela porte à 400 millions de dollars le total approuvé depuis mars 2012. Pendant la même période, des projets d'une valeur de 33 millions de dollars ont été rejetés par les autorités israéliennes en raison de leur remplacement prévu.

107. Un appui continu et prévisible au budget de l'Autorité palestinienne est nécessaire si l'on veut financer le déficit actuel et stabiliser les efforts de réforme en cours.

VII. Conclusions

108. Le contexte difficile dans lequel se sont déroulées les opérations de l'ONU au cours de la période considérée est demeuré inchangé; les menaces qui pèsent sur les moyens d'existence des Palestiniens, en particulier les démolitions dans la zone C et les restrictions et les divisions qui se poursuivent à Gaza, continuent de constituer d'immenses obstacles au développement de l'État de Palestine. Malgré de modestes améliorations, le taux élevé de chômage et l'insécurité alimentaire persistante régnant à Gaza, l'intensification des démolitions, le maintien du bouclage et les restrictions imposées à la libre circulation des personnes et des biens entravent la réalisation de progrès durables. L'Organisation des Nations Unies continuera d'œuvrer à l'instauration d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003), 1850 (2008) et 1860 (2009) du Conseil de sécurité, à la cessation de l'occupation qui a commencé en 1967 et à la création d'un État de Palestine d'un seul tenant, souverain, démocratique et viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité.